



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2017

CREATION DE LA CONFEDERATION DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

La FNADE et FEDEREC, les deux organisations professionnelles des industries de l'environnement, lancent la Confédération des Métiers de l'Environnement (« CME »). Porte-voix des entreprises du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets, elle sera mobilisée sur les grands chantiers que sont la mutation du secteur et les enjeux de l'économie circulaire.

En cette fin d'année 2017, des travaux déterminants pour l'avenir des métiers de l'environnement sont en cours d'élaboration, avec la feuille de route économie circulaire lancée par le gouvernement le 24 octobre dernier, les plans territoriaux déchets et les travaux européens du Paquet Economie Circulaire. Cette volonté politique met en mouvement les acteurs pour développer un nouveau modèle écologique et solidaire. La FNADE et FEDEREC, à travers la CME, se mobilisent afin de relever, ensemble, les défis économiques, écologiques et humains de leurs secteurs.

Les membres de la confédération sont des acteurs clés pour répondre positivement aux enjeux de l'économie circulaire tels que fixés par le gouvernement à horizon 2025 : *100% des plastiques recyclés et la réduction du stockage de 50%*. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, des évolutions profondes du recyclage et de la valorisation énergétique sont nécessaires.

Ce sont, à la clé, des créations d'emplois non délocalisables (+35 000 emplois), des bénéfices pour l'économie (+ 3 milliards d'euros sur la balance commerciale), pour le climat et l'environnement (gain de 3,4 MT CO2 par an) à horizon 2025.

La priorité de la CME est de donner une réelle impulsion à l'économie circulaire en agissant pour stimuler la demande de matières premières recyclées et de développer l'utilisation de l'énergie de récupération.

Ses 4 champs d'actions prioritaires sont :

- L'économie circulaire : le déchet ressource doit y jouer un rôle majeur.
- La fiscalité environnementale : pour flécher les déchets vers plus de recyclage et favoriser la consommation de matières premières recyclées.
- Les dispositifs de Responsabilité Elargie du Producteur : pour favoriser la production et la consommation durable.
- La production d'énergie de récupération issue de matières non recyclables : pour un mix énergétique résolument élargi.

La création de la CME marque donc la volonté de la profession de s'unir pour se donner tous les moyens d'atteindre ces objectifs ambitieux et contribuer à faire de la France le véritable leader de la transition écologique.

La Confédération des Métiers de l'Environnement en chiffres : 18,5 Mds€ de chiffre d'affaires; 1,17 Mds€ d'investissements ; 1 529 entreprises ; 4 330 établissements ; 75 840 emplois directs non- délocalisables.

Contacts presse:

FNADE, Élodie Bailly – elodie@openspace.fr - 01 47 64 40 71

FEDEREC, Olivia Chabbert - ochabbert@agence-profile.com - 01 56 26 72 00